

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°202400099 en date du 27/02/2024, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges à la suite d'une déclaration de projet, concernant la restructuration du Palais des Sports de Beaublanc et la création du Pôle d'Echanges Multimodal.

DATES DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera du lundi 25 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024 inclus soit pendant 19 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Claude GOMBAUD, Lieutenant-colonel de l'armée de terre, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 08 février 2024.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public pour la mairie de Limoges dans les locaux de la Direction de l'Action Foncière et Immobilière situés au **31 avenue Baudin, 87000 Limoges** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) et au siège de Limoges Métropole au **19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges**, aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Limoges (<http://www.limoges.fr>), et de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Limoges (locaux situés au **31 avenue Baudin**) et au siège de Limoges Métropole cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Limoges (Hôtel de ville, 1 square Jacques Chirac, 87031 Limoges).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :

enquete-mecdu-beaublanc@limoges-metropole.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les permanences seront assurées dans les locaux de l'hôtel de ville de la commune de Limoges au **1 square Jacques Chirac 87000 Limoges** :

- Le lundi 25 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 03 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Le vendredi 12 avril 2024 de 14h00 à 17h00

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Adoption d'une délibération approuvant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges par Limoges Métropole.